

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4149)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Pancher, M. Colombani, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac et Mme Wonner

ARTICLE UNIQUE

Substituer aux mots :

« préserve l'environnement ainsi que »

les mots :

« garantit la préservation de l'environnement et de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de compromis propose, à la fois, de maintenir les acquis du Sénat en réaffirmant sur le plan symbolique, l'attachement du peuple français à la préservation de l'environnement et en incluant expressément la lutte contre le dérèglement climatique; et de préserver l'ensemble des droits garantis par la Charte de l'environnement, en la mentionnant explicitement à l'article 1er de la Constitution.